

## La loi Schiappa et les pompiers pyromanes de la débauche

Article rédigé par *Guillaume de Thieulloy*, le 23 août 2018

Il ne m'arrive pas souvent de trouver des points d'accord avec des militants d'extrême gauche, mais je me suis surpris à approuver au moins certains points d'une longue tribune signée d'une cinquantaine de militants, dirigeants associatifs ou médecins, pour beaucoup issus de l'extrême gauche, et parue le 19 août sur le site du « Journal du dimanche ».

Cette tribune concerne la toute récente loi du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les violences sexuelles et sexistes », dite « loi Schiappa ».

Avant d'aller plus loin, je précise qu'évidemment, je suis ulcéré par l'usage de l'écriture dite « inclusive » dans cette tribune (vous savez, cette façon d'écrire « militant... e », qui est le propre des lobbies féministes et LGBT et qui se répand partout).

Mais je trouve un point d'accord avec cette tribune bizarrement écrite et signée de toutes sortes de groupuscules improbables : la loi a loupé son principal objectif qui consistait à protéger davantage les enfants des agressions sexuelles d'adultes.

Cette « loi Schiappa » a vu le jour dans un double contexte.

Du côté féministe, le contexte était celui de l'affaire Weinstein et de la vaste et malsaine campagne de délation intitulée « Me too ». Du côté de la protection de l'enfance, on se situait juste après deux affaires ahurissantes où des gamines de 11 ans avaient été déclarées « consentantes » pour des relations sexuelles.

La suspicion généralisée de « harcèlement » est inquiétante. Elle incite à la délation et à l'accusation sans la moindre preuve de n'importe quel homme par n'importe quelle femme, pour n'importe quoi (même tenir simplement une porte, par courtoisie élémentaire, peut devenir la base d'une accusation de nature à briser une vie).

Mais le laxisme en matière de protection de l'enfance n'est pas moins inquiétant. La loi Schiappa a donc refusé – et c'est ce que dénonce à juste titre la tribune – de donner un âge au-dessous duquel tout acte sexuel est, ipso facto, un viol, puisqu'il ne peut pas y avoir de consentement.

La colère des signataires est d'autant plus justifiée qu'au départ, la loi devait contenir une « présomption de non-consentement » pour les mineurs.

La sémillante Secrétaire d'État a affirmé que cette présomption avait été retirée pour éviter une censure du Conseil constitutionnel. C'est possible, mais je ne vois pas pourquoi le Conseil aurait nécessairement censuré l'automaticité de la sanction dans un cas bien précis. Si ma mémoire est bonne, il n'avait pas censuré les peines planchers qui n'étaient pas moins « automatiques ».

Au total, cette loi me semble bien mal « ficelée ».

Mais, surtout, on ne peut s'empêcher de penser que tous ces braves libertaires, y compris au gouvernement, qui invoquent la protection de l'enfance ou la protection de la femme à longueur de journée, sont de dangereux pompiers pyromanes.

Ils applaudissent tous à la révolution sexuelle, moquent la fidélité conjugale, célèbrent « les familles multiples », et s'indignent des conséquences !

La réalité, c'est que l'une des causes majeures de la pauvreté en France est le divorce (que chaque majorité successive se vante de faciliter et qui, désormais, peut se faire par simple envoi de lettre recommandée).

C'est que les agressions sexuelles doivent beaucoup à la propagande pornographique qui se répand partout (et notre charmante ministre en sait quelque chose, puisque, naguère, elle était auteur, à succès paraît-il, de romans pornos).

Mais si vous détruisez les mœurs, ne vous étonnez pas des conséquences. Toutes les lois du monde n'y feront rien. Avec des législateurs et des « experts » comme vous, les pédophiles et les violeurs ont de beaux jours devant eux !

Guillaume de Thieulloy

Vice-président de la Fondation de Service Politique